



1 Square Jacques-Chirac
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 45 60 95

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Occupation commerciale ambulante Parc Aurence 1 – rue du Mas Gigou

INFORMATION

Un emplacement dédié à la restauration ambulante sur le site Parc de l'Aurence 1, situé 25 rue de Mas Gigou, est disponible. Il peut accueillir une remorque aménagée ou un stand mobile qualitatif, dont les dimensions ne doivent pas excéder 3m de largeur et 7m de longueur. La prestation recherchée doit s'adresser à une clientèle familiale, très présente sur ce site.

Branchements électriques : raccordement sur la borne électrique Ville de Limoges existante. Aucun véhicule, en dehors du stand/remorque aménagée, ne doit rester sur l'emplacement durant l'activité commerciale.

MISE A DISPOSITION

Mise à disposition précaire et révocable pour une activité commerciale sur le domaine public, sous réserve de manifestations organisées ou de travaux impérieux.

ACTIVITES RECHERCHEES

Vente de produits sucrés : crêpes, gaufres, glaces, churros, chichis, barbes à baba, confiseries, et boissons sans alcool.

Un commerçant peut proposer plusieurs types de prestations en alternance selon la saison.

DUREE ET HORAIRES D'INSTALLATION

Durée de l'autorisation : du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2026.

Horaires d'installation : de 11h00 à 19h les mercredis, les samedis et dimanches, les jours fériés et les vacances scolaires.

REDEVANCE

Au titre de l'occupation commerciale du domaine public, une redevance est perçue selon la grille tarifaire en vigueur.

La redevance 2026 est de 25,50 €/ m²/ mois, pour l'emplacement avec électricité.

Le paiement s'effectue par prélèvements automatiques.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

CANDIDATURE

Vous êtes invité à transmettre votre candidature avec les documents suivants :

- Descriptif complet de la proposition (une candidature peut regrouper plusieurs propositions selon la saison),
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Copie de la carte de commerçant ambulant,
- Photos de la remorque aménagée ou du stand mobile avec les mesures,
- Attestation d'assurance du véhicule aménagé ou du stand mobile,
- RIB,
- Autorisation de prélèvement complétée et signée (page 4)

Pour un emplacement, la Mairie se réserve la possibilité de retenir deux candidatures différentes mais qui seraient complémentaires sur des périodes différentes.

CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détailé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition.

Les candidatures seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité
- Qualité des prestations proposées
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés à la Ville de Limoges, Direction attractivité commerciale, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1, ou envoyés par courriel à commerce@limoges.fr au plus tard le 19 février 2025.

Renseignements complémentaires : Mme FURLAUD

Tél. : 05 55 45 60 95 / Direction attractivité commerciale, Ville de Limoges

PLAN D'IMPLANTATION



Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le régisseur de recettes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le régisseur de recettes.

Désignation du titulaire du compte à Débiter	N° national d'émetteur
	461407

Désignation du compte à débiter				Désignation du créancier
Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé Rib	
				Régisseur de recettes

Date :	Désignation de l'établissement teneur de compte
Signature du titulaire du compte à débiter	TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA HAUTE VIENNE